

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la commune de Château-Porcien

Séance du 17/06/2024

- Nombre de membres présents : 10
- Nombre de membres représentés : 4
- 15 membres afférents au Conseil Municipal.
- 15 membres en exercice.
- 14 membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation : 12/06/2024
Date d'affichage : 12/06/2024

Objet de la délibération :
2024-06-04

Acquisition de matériels pour les espaces verts.

Présents : M. Didier SIMON, Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Monique POURU, M. Jean-Pierre COUTTIN, M. Laurent PERONNET, Mme Nelly MARCHAND, Mme Françoise MAILLOT, Mme Sophie HEDOUIN, Mme Céline ARTICLAUT, M. Jean-Luc LEGROUX,

Absents excusés : M. Patrick PERESSON, M. Ghislain BRIQUET donne pouvoir à Mme Marie-Chantal CORNET, M. Cédric FLEITER donne pouvoir à Mme Monique POURU, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à M Jean-Pierre COUTTIN, Mme Ariane SAULNIER donne pouvoir à M Didier SIMON

Secrétaire de séance : Mme Céline ARTICLAUT

Le 17 juin 2024 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 juin 2024.

M le Maire explique que le matériel de tonte et d'entretien des espaces verts deviennent obsolète. Les réparations estimées sont trop importantes.

De ce fait il soumet trois devis en annexe de cette délibération provenant de l'entreprise DAVID EST pour l'achat des véhicules suivants :

- Tondeuse PLH800 avec bac de ramassage d'un montant de 25833 € HT
- Tondeuse autoportée Timecutter d'un montant de 5641.33 € HT
- Epareuse KUHN type 4745M d'un montant de 17900 € HT

M le Maire expose que le recours à l'emprunt est nécessaire.

Un emprunt qui englobe les achats de tondeuse par le biais du Crédit Agricole pour un montant total de 31500€ et un second emprunt par le biais de prêt AGILOR filiale du Crédit Agricole spécifique au financement du matériel agricole pour un montant total de 21 480€

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé de M le Maire et après un échange de vues :

- 1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,
- 2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis : 31 474.33 € HT

Subvention (s) : 0 €

Autofinancement : 31 474.33. €HT

Emprunt sollicité au CA.N-E.

PRET COURT TERME : 31 500 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 31 500 euros, *au taux fixe en vigueur à la signature du contrat* et dont le remboursement s'effectuera en 5 années à partir de 2025 par périodicité trimestrielle. Frais de dossier offerts

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le 19/06/2024, chaque année, en vertu de l'article 10 de la loi n° 2015-1785 du 28 décembre 2015 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie publique. ID : 008-210800983-20240617-20240604-DE

Berger
Levrault

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement de l'emprunt, mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Didier SIMON pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le:
et publication ou notification
du

Fait en séance et les membres
présents ont signé après lecture.
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme
Le Maire,

